MAIRIE DE NATITINGOU
REPUBLIQUE DU BENIN
COMMUNE DE NATITINGOU

Hôtel de Ville
BP : 07 Natitingou
Tel :01 23820089 /0192592700
Email : **contact.natitingou@mairie.bj**

MARCHE DE TRAVAUX

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

AOON N° : n°61-3/AOO-2026/12/MCN-PRMP-DST-DAAF/SPRMP DU 28 mai 2026 et l'addendum N°01 du 09/06/2026

Objet : Travaux de réalisation d'un dalot double 1 x (400 x 400) à Koukpartikou (lot1), construction d'un (01) dalot simple de section 300 x 350 cm² de 5 m de longueur y compris les remblais technique et d'accès sur l'axe Ecole St Augustin – DDEEM (lot2). -LOT 2

Référence SIGMaP : *T_DST_114652*

Source de financement : Budget National (FADeC Non affecté)

Gestion : 2026

Imputation budgétaire : 2333

Accord de prêt : Néant

Commencé le *06/07/2026*

Achevé le 06/07/2026

Juillet 2026

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'Appel d'Offre Ouvert National (AOON) N° : Avis d'appel d'offres n°61-3/AOO-2026/12/MCN-PRMP-DST-DAAF/SPRMP DU 28 mai 2026 et l'addendum N°01 du 09/06/2026 relatif au travaux de réalisation d'un dalot double 1 x (400 x 400) à Koukpartikou (lot1), construction d'un (01) dalot simple de section 300 x 350 cm² de 5 m de longueur y compris les remblais technique et d'accès sur l'axe Ecole St Augustin – DDEEM (lot2) ---- LOT 2.

Mode de passation : Appel d'Offre Ouvert National

L'an deux mille vingt-six, et le lundi six juillet, dans la salle de réunion des Marchés Publics de la mairie de Natitingou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **N° 61-3/2026/109/MCN/SE/PRMP/SPRMP-SA du 19/06/2026**

- **Président** : Abdou Maguidou **OROU TAÏROU**, PRMP ;
- **Rapporteur** : Malick **KORA**, SMP,
- **Membre** :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
DAAF	Jules **SEGOUN**	Membre	Avec voix délibérative
DST	Mathieu **DAKPE**	Membre	Avec voix délibérative
Chef du premier Arrondissement	Abdoul Bassithi **SALIA ISSA**	Membre	Avec voix délibérative
Chef d'Arrondissement de Kouaba	Barthélémy **N. N'DAH**	Membre	Avec voix délibérative

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique :	Travaux de réalisation d'un dalot double 1 x (400 x 400) à Koukpartikou (lot1), construction d'un (01) dalot simple de section 300 x 350 cm² de 5 m de longueur y compris les remblais technique et d'accès sur l'axe Ecole St Augustin – DDEEM (lot2) - LOT 2
Procédures	
Mode de passation	Appel d'Offre Ouvert National
Justification	Montant prévisionnel est supérieur à 25 000 000 HT FCFA
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°61-3/2026/36/MCN-CCMP du 09/06/2026
Soumissionnaires	
- ETS LIONS SERVICES - ETS BENIN FOURNITURES ET BTP - SOCIETE JEHOVAH NISSI INTERNATIONAL (JNI) - SOCIETE IYOKO GROUP	

- AGROBAT - ETS PHI SERVICES

Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
ETS LIONS SERVICES	Le soumissionnaire **ETS LIONS SERVICES** a fourni une attestation d'Identification du statut de l'entreprise délivrée par l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME) **non conforme** (document non retrouvé sur la plateforme service-public). Conformément à l'annexe A1-1, **la non-production, la non-validité ou la non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre.** La COE a donc rejeté l'offre du soumissionnaire **ETS LIONS SERVICES** pour **non-conformité** de l'attestation d'identification du statut de l'entreprise délivrée par l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME).
ETS PHI SERVICES	Le soumissionnaire a manqué de signer l'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique. Or cette pièce est exigée en version datée signée et cachetée. Conformément à l'annexe A1-1, **la non-production, la non-validité ou la non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre.** La COE a donc rejeté son offre pour **non-conformité** de l'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.
SOCIETE IYOKO GROUP	Il a fourni le bilan d'ouverture 2026 sans la page de certification portant la mention de la DGI. La carte CIP du sieur BANKOLE Babatoundé Lionel Hans ne porte pas le mois d'émissions ce qui ne permet pas d'apprécier la validité de la pièce et la rend non conforme ; Le soumissionnaire a fourni les moyens matériels accompagnés des preuves de location et/ou de propriété. Toutefois, la raison sociale (HERO CONSTRUCTION) du propriétaire inscrit sur les formulaires MAT de tout le matériel exigé est différente de celle inscrite sur l'attestation de location et l'engagement formel du loueur (HERO CONSTRUCTION **ET EQUIPEMENT**). Il s'agit donc de deux (02) personnes morales distinctes. Ce qui ne permet pas d'identifier le loueur exact du matériel fourni. Or, à la page 51, il est exigé en [NB : Le candidat devra joindre à son offre, les preuves de propriété ou de location du matériels fourni (cartes grise, promesse de location). Le défaut de présentation des détails concernant le matériel selon le formulaire exigé au dossier d'appel d'offre est ELIMINATOIRE.] Conformément aux annexes A-3-1 et A-3-2 qui disposent que **la non-production ou la non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre,** son offre a été rejetée.
SOCIETE JEHOVAH NISSI INTERNATIONAL (JNI)	Attestations de bonne fin d'exécution des marchés relatif : - Travaux de construction de deux (02) ouvrages 150X200 y compris remblai d'accès pour le franchissement du ruisseau

	GBADO afin de faciliter l'accessibilité de la piste RN4 Goutingonou-CEG Goutin d'un montant de 39 243 968 ; - Travaux d'aménagements de la piste d'accès au Lac HLAN (3350 mètre linéaire) et de la piste reliant MANGASSA de Houégbo-Honlin-ZIMBENOU-ABOLOU COUSSI (6000 mètre linéaire) avec ouvrages de franchissement et d'assainissement dans la Commune de Toffo (lot2) de montant égal à 175 817 626, sont non fournies. La preuve de bétonnière fourni est de capacité **480 L** or il est exigé une bétonnière de **500 L**. De plus, il a fourni les promesses de location et engagement formel de location en version scannée ce qui est contraire aux exigences de l'avis Avis n°2023-092/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA du 10 juillet 2023 déclarant non assimilables à des versions originales les versions scannées de toutes pièces ou formulaires de soumission ou au marché portant la signature scannée du responsable ou du représentant dûment habilité du candidat, du soumissionnaire ou du titulaire. Conformément aux annexes A-3-1 et A-3-2 qui disposent que **la non-production ou la non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre,** son offre a été rejetée.
Attributaire	
Nom	ETS BENIN FOURNITURES BTP
Montant proposé en FCFA TTC	9 440 000
Montant évalué (corrigé) en FCFA TTC	9 440 000
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Travaux de réalisation d'un dalot double 1 x (400 x 400) à Koukpartikou (lot1), construction d'un (01) dalot simple de section 300 x 350 cm² de 5 m de longueur y compris les remblais technique et d'accès sur l'axe Ecole St Augustin – DDEEM (lot2) - LOT 2
Prix en FCFA TTC	9 440 000
Délai d'exécution	Huit (08) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, le Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des Lots	**Attributaire**	**Montant en F CFA**
Travaux de réalisation d'un dalot double 1 x (400 x 400) à Koukpartikou (lot1), construction d'un (01) dalot	ETS BENIN FOURNITURES ET BTP	**Neuf millions quatre cent quarante mille (9 440 000) Francs CFA TTC** soit, **huit millions (8 000 000) FCFA HT**

simple de section 300 x 350 cm² de 5 m de longueur y compris les remblais technique et d'accès sur l'axe Ecole St Augustin – DDEEM (lot2) - LOT 2		

Le Président a clôturé la séance à 15 heures 30 mn.

Fait à Natitingou, le 06 juillet 2026

Le Président

Abdou Maguidou **OROU TAÏROU**

Le Rapporteur

Malick **KORA**

Les Membres :

Abdoul Bassithi **SALIA ISSA**
C.A 1

Jules **SEGOUN**
(DAAF)

Mathieu **DAKPE**
(DST)

Barthélémy N. **N'DAH**
C.A Kouba